



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-195

Ottawa, le 16 juillet 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

| <b>Requérante/Partie</b>                                    | <b>Titre de l'entente</b>  | <b>N° de dossier</b> | <b>Date de la demande</b> |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Ontera/Bell Canada  | Entente d'interconnexion et de partage   | 8340-B2-0084/04      | le 16 juin 2008           |
| Télébec, Société en commandite/Société TELUS Communications | Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente | 8340-T78-200807513   | le 29 mai 2008            |

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*